

L'an deux mil seize, le 16 février, à dix neuf heures, le Comité Syndical du SITCOME, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au SITCOME, dans la salle des réunions, sous la présidence de M. ALBOUY-GUIDICELLI Jean-Marie, Président.

Sont présents :

La Brosse-Montceaux : Mme Marie-Thérèse FLORENCE
Cannes-Ecluse : M. Florent DEMONT et M. Philippe SMORAG
Esmans : M. Maurice SANSOVINI
Forges : M. Damien BUZZI et M. Arnaud BILLARD
La Grande Paroisse : M. Gabriel VANGELI
Marolles-sur-Seine : M. Michel DALIBON
Misy sur Yonne : Mme Sylvie DESORMES
Montereau Fault-Yonne : M. Jean-Marie ALBOUY
Montmachoux : M. Bernard CRETON et M. Patrick JACQUES
Saint Germain Laval : Mme Michèle CHEVAL et Mme Florence BONHOMME
Varenes-sur-Seine : Mme Catherine GAUTHIER et Mme Sylvie GADEAU

Absents excusés :

Barbey : M. Eric BOURBIGOT et M. Jean Luc Baillet ; *La Brosse-Montceaux* : M. Alain DEMELUN ; *Esmans* : Mrs Jean-Jacques BERNARD ; *La Grande Paroisse* : M. Antonio AGUILAR ; *Laval en Brie* : Mme Christiane MASSON et M. Jacques VARY ; *Marolles-sur-Seine* : M. Jean-Pierre PAVIOT ayant donné pouvoir à M. Michel DALIBON ; *Misy sur Yonne* : Mme Guylène AURORE ; *Montereau Fault-Yonne* : M. Lachen CHKIF.

Invités :

Mme Sandrine SCHMITT (Directrice SITCOME).

Monsieur ALBOUY, après avoir fait l'appel, constate que le quorum est atteint.

-----ooo000ooo-----

Monsieur ALBOUY présente l'ordre du jour :

- ✓ Rapport du comité syndical du 15 octobre 2015
- ✓ Rapport du comité syndical du 17 décembre 2015
- ✓ Budgets primitifs « Carte Siyonne » et « SITCOME » 2016
- ✓ Autorisation donnée au Président de signer l'avenant N°4 à la convention CT2 partenariale du réseau
- ✓ Autorisation donnée au Président d'emprunter à hauteur des budgets « Carte Siyonne » et « SITCOME » 2016
- ✓ Présentation du TAD conventionné par le STIF (documents remis sur table)
- ✓ Questions diverses.

-----ooo000ooo-----

Monsieur ALBOUY :

Avant de commencer la séance, j'aimerais rajouter 2 sujets à l'ordre du jour de ce comité syndical. Tout d'abord, nous devons conventionner avec la police municipale afin de lui permettre d'intervenir pour assurer la sécurité dans les bus de notre réseau SiYonne. Êtes-vous d'accord ?... Oui, à l'unanimité. Ensuite, nous devons délibérer sur la fermeture du service de courses à domicile, le service ProvisYon. Acceptez-vous le rajout de ce sujet à l'ordre de ce jour ?... Oui, à l'unanimité. Nous modifions donc l'ordre du jour de ce comité syndical du 16 février 2016. Reprenons l'ordre du jour...

Rapport du Comité Syndical du 15/10/2015

Monsieur ALBOUY :

Chacun l'a reçu et l'a lu, y a-t-il des corrections ? Avez-vous des remarques particulières à faire sur ce rapport du 15/10/2015 ? ... Non, Aucune... Qui est contre, qui s'abstient ? Puisqu'il n'y a pas de corrections, ce compte rendu est donc adopté à l'unanimité.

Rapport du Comité Syndical du 17/12/2015

Monsieur ALBOUY :

Chacun l'a reçu et l'a lu, y a-t-il des corrections ? Avez-vous des remarques particulières à faire sur ce rapport du 17/12/2015 ? ... Qui est contre, qui s'abstient ? Aucune correction, ce compte rendu est donc adopté à l'unanimité.

Monsieur ALBOUY :

Ce soir, nous allons assister à un comité syndical particulièrement important, et en tout cas plus particulièrement pour moi, puisque ce soir, nous allons vous présenter notre dossier de transport à la demande qui va révolutionner la mobilité de nos administrés. Vous le savez, nous allons proposer du transport à la demande du lundi au samedi toute la journée, le matin, l'après-midi, avec au minimum une douzaine de rotations par jour et qui permettra aux communes rurales d'avoir une offre quasi identique aux communes urbaines, plus le vendredi soir et le samedi soir ; tout cela en restant financièrement dans le pourcentage d'augmentation annoncée lors du débat d'orientations budgétaires. Nous avons ainsi la participation des communes qui n'évolue qu'à hauteur de même pas 1 % d'augmentation, et qui fluctue ensuite en fonction de nos règles de déversement et du nombre de vos habitants par communes.

Pour ce faire, il nous a fallu prévoir des économies sur les lignes régulières du réseau ; le STIF acceptant que nous soyons les seuls bénéficiaires de la recette dégagée, afin de financer une partie de notre service de TAD.

Le dossier proposé au STIF, s'il est validé en l'état, permettra à nos usagers de pouvoir utiliser toute la billettique valable en Île-de-France, comme la carte NAVIGO ou le ticket T, et avec une réservation très appréciable de l'ordre d'une heure à l'avance.

Ce dossier représente la plus grande avancée du syndicat sur le transport collectif public.

Budgets primitifs « carte SiYonne » et « SITCOME » 2016

Monsieur ALBOUY :

Nous avons eu une commission finances qui a analysé les comptes, les a décortiqués, et qui a posé toutes les questions utiles. En avez-vous d'autres ?...

Nous remarquerons, dans les grandes lignes de dépenses, une augmentation du chapitre 012, puisque, afin de pouvoir effectuer le TAD tel qu'il est proposé au STIF, nous devons embaucher du personnel, mais également acheter des véhicules. Nous vous présentons également l'impact sur les recettes de la réduction de la participation au déficit du réseau des lignes régulières qui nous permet de financer une partie du TAD.

Nous avons effectué ces suppressions pour 2 raisons ; la première étant qu'il y avait très peu d'usagers voir aucun usager dans certains bus, la deuxième étant que ces suppressions de dessertes ont été remplacées par du transport à la demande. Nous devons d'autre part réorganiser l'espace qui nous appartient et avons donc prévu quelques travaux d'aménagement de parking dans la cour mais

également les travaux permettant l'installation d'une vraie salle de repos pour les conducteurs de bus et le personnel.

Ainsi, ils bénéficieront d'une cuisine, d'une salle de repos d'environ 18 m², de toilettes et de toutes les commodités que nous devons leur apporter dans le cadre de la taxe que nous appliquons lors de leur passage en gare routière.

Vous le savez, la règle de déversement des frais du syndicat se compose de 2 parties : la répartition des frais d'administration générale se fait en fonction du nombre de vos habitants, alors que les charges d'exploitation correspondant à votre participation au déficit du réseau sont calculées à hauteur de 50 % sur le nombre d'habitants et à 50 % au prorata des fréquences des dessertes des lignes régulières.

Ainsi, si le nombre de vos habitants augmente et même si la participation des communes aux frais du SITCOME avoisine les 0 %, vous verrez votre cotisation augmenter. C'est le cas pour la ville de Montereau où le nombre d'habitants a augmenté et qui se voit appliquer une augmentation entre la participation de 2015 et celle de 2016 de 1,57 % correspondant à un montant de 5 442,33 €. Inversement votre cotisation baissera si le nombre de vos habitants a baissé, comme c'est le cas pour la commune de Barbey avec une diminution de 6,15 %, la commune de forges avec une baisse de 0,29 %, la commune de Laval en brie avec une réduction de 1,43 %, la commune de Montmachoux qui voit sa cotisation baisser de 2,03 %, la commune de Saint Germain Laval qui voit sa cotisation baisser de 0,06 % ou encore la commune de Varennes sur Seine qui baisse de 0,15 %. Pour les augmentations, la commune de La Brosse Montceaux voit sa cotisation augmenter d'à peine 300 € correspondant à un pourcentage de 2,12 %, Cannes écluse avec une augmentation de moins de 200 € et un pourcentage de 0,34 %, la commune d'Esmans qui voit sa cotisation augmenter d'un peu plus de 80 € correspondant à 0,53 % d'augmentation. Marolles augmente de 526,87 € pour un pourcentage de 1,82 %, Misy sur Yonne augmente de 24,56 euros correspondant à 0,13 % et enfin la commune de la Grande Paroisse avec un taux d'augmentation de 2,16 % correspondant à moins de 1000 €.

Enfin, nous travaillons également sur du développement urbain, avec un cadencement au quart d'heure aux heures de pointe sur la ligne A, une augmentation des dessertes de la ligne Emplet'Express et une restructuration de la ligne B desservant en lignes régulières le centre commercial du Bréau.

Nous sommes donc précurseurs en la matière, puisse que nous financerons ce développement de lignes urbaines, à l'aide de réduction de dessertes des lignes rurales qui circulent à vide ou presque, tout en compensant ces services réduits de lignes régulières en les remplaçant par du transport à la demande. Avez-vous des questions sur ce budget primitif 2016 ?

Madame DESORMES :

Peut-on avoir la liste des suppressions de dessertes qui seront effectuées sur les lignes régulières ?

Monsieur ALBOUY :

Bien sûr, cela concerne 4 lignes qui ont été choisies en fonction du nombre d'utilisateurs ne dépassant pas 3 montées. De toute façon, ces dessertes supprimées sont remplacées par du transport à la demande...

Madame DESORMES :

... Oui, mais pour ceux qui utilisent la carte NAVIGO ?

Monsieur ALBOUY :

Ils pourront continuer à utiliser leur carte NAVIGO. Cela sera effectif à partir du 2 mai, et tout le transport à la demande sera accessible avec une carte magnétique du genre NAVIGO ou AMÉTHYSTE, avec les cartes IMAGINE'R, et qui permettra ainsi aux jeunes qui ont leur carte de transport de pouvoir utiliser le transport à la demande. Ils pourront prendre le TAD sans supplément de prix. Il leur suffira juste de téléphoner et de réserver leur TAD une heure à l'avance. La seule obligation sera d'avoir sa carte SiYonne.

Monsieur BILLARD :

N'y a-t-il pas un seuil défavorable pour nous ? Imaginons que nous soyons victimes de notre succès, que les horaires de TAD correspondent plus aux besoins de nos administrés...

Monsieur ALBOUY :

Oui, je comprends. C'est surtout que nous avons une grande souplesse avec le STIF. Il est arrivé que certaines lignes de TAD soient transformées en lignes régulières au regard de l'engouement et de l'utilisation des usagers pour les services concernés.

Si nous sommes victimes de notre succès, je ne peux dire que tant mieux... Nous avons également mis du TAD pour les trains directs tôt le matin pour les communes qui n'étaient pas desservies.

Cela sera ainsi l'occasion de tester et de constater qu'il y a une vraie clientèle, en sachant qu'un usager pourra réserver son TAD pour la semaine.

Je sens bien que le STIF voudrait mettre en place du TAD afin de supprimer les dessertes en zone rurale afin de développer les services dans les zones urbaines, et il est tout de même évident que nous ne remplissons pas un bus avec 150 usagers dans une commune qui n'atteint pas 700 habitants.

Je reste toutefois très attaché aux lignes régulières, car n'oublions pas que le subventionnement du STIF n'est pas vraiment le même entre les lignes régulières et le transport à la demande. Les lignes régulières sont financées par le STIF à hauteur de plus de 80 % des dépenses, alors que pour le transport à la demande, il ne subventionne même pas à hauteur de 10 % les charges de fonctionnement et il ne prend pas en charge les frais d'investissement, comme par exemple l'achat des véhicules. Que nous prenions en charge une partie des frais de transport public, cela peut s'entendre mais il n'est pas question que le STIF réduise sa participation afin que cela lui coûte moins cher.

Nous allons avoir cette année une année de négociations importantes, avec comme objectif de préparer le contrat CT3, puisque le contrat en cours CT2 se termine à la fin de l'année.

Nous allons essayer de faire reprendre également le coût des bus garantis ; nous étions précurseurs en la matière, et avons mis des bus le soir qui attendaient jusqu'à plus de 2 heures l'arrivée du train.

Comme vous le savez, INTERVAL a l'obligation de faire parvenir les fiches horaires des bus 2 mois avant la mise en place des horaires, permettant ainsi au STIF de pouvoir contrôler les horaires de passage des bus à chaque arrêt, et d'appliquer des pénalités si jamais le bus ne respecte pas les horaires de la fiche qui leur a été envoyée. Ainsi, si jamais le conducteur a décidé d'attendre les usagers, le transporteur, ne respectant pas la fiche horaire, se verra appliquer une amende de 400 €. Ceci est aberrant et oblige les conducteurs à partir à vide lorsque le train n'est pas à l'heure, ce qui est quand même monnaie courante sur notre gare de fin de ligne SNCF.

Nous pourrions envisager de mettre en place une navette qui démarrerait de la ville haute de Montereau, jusqu'au centre commercial du Bréau, en passant par la gare. Ainsi, nous aurions une mini gare à Surville pour les communes du nord de Montereau, comme par exemple Forges, et également un pôle au Bréau permettant aux habitants des communes proches de laisser leurs véhicules sur le parking du centre commercial et d'utiliser la navette pour les ramener en gare, dans l'objectif de réduire le nombre de véhicules stationnés à la gare. Il faudrait pour cela aménager un bel espace d'attente permettant une rupture de charge agréable, et inciter ainsi les usagers à utiliser les transports publics. Toutefois, il nous faudra extrêmement travailler pour préparer ce dossier, autant auprès de la population pour leur faire accepter cette rupture de charge qu'auprès du STIF pour la mise en place d'une navette régulière.

Madame DESORMES :

Je connais quelqu'un qui prend le bus pour faire Misy Montereau, puis prend un autre bus pour faire Montereau Varennes. Comment cela va-t-il se passer avec le TAD ? Pourra-t-il n'utiliser qu'un seul TAD ? Ou bien devra-t-il prendre un TAD qui fera Misy Montereau, puis un autre TAD qui fera Montereau Varennes ?

Monsieur ALBOUY :

Dans la mesure où il y a une rupture de charge, l'utilisateur devra réserver les 2 lignes de TAD.

Il faut savoir que toutes les lignes de TAD ont été conçues pour ramener les usagers de vos villages vers le centre-ville de Montereau pour l'hôpital, la gare et le centre commercial du Bréau.

Le STIF a été très vigilant quant aux horaires et aux dessertes effectuées par le TAD. Et ils ont supprimé tous les TAD que nous avons proposé qui pouvaient faire concordance avec les lignes régulières. Nous avons donc certains horaires en gare qui ont été purement et simplement supprimés.

Madame DESORMES :

La ligne E a un bus qui circule et qui ramène les usagers à 6h33 en gare. Ce bus est-il très utilisé ? Y a-t-il beaucoup de monde qui monte sur Misy ? Va-t-il être supprimé s'il y a peu d'usagers qui l'utilisent ?

Monsieur ALBOUY :

On va demander à l'entreprise INTERVAL les comptages, mais nous n'avons pas prévu de supprimer cette desserte. Nous n'avons supprimé que les dessertes en journée, avec des montées et des descentes sur Montereau. Pour exemple, je connais un usager qui utilise le bus de Saint Germain Laval, le prend en gare et descend aux rosiers.

Le TAD que nous mettons en place à partir du 2 mai, nous l'avons testé sur la commune de la Grande Paroisse. Nous avons multiplié par 4 l'utilisation du service et ne faisons qu'augmenter d'un mois sur l'autre l'usage du TAD. Aujourd'hui, la moyenne d'utilisation du TAD est de 1,08. Il est très rare qu'il y ait 9 personnes dans le véhicule.

Nous allons vous communiquer des documents vous permettant de pouvoir promouvoir les services de TAD dans vos communes.

Madame BONHOMME :

Mon mari qui commence très tôt est obligé de prendre sa voiture car le bus de Saint Germain Laval de 5 heures 08 a été supprimé, parce qu'il n'y avait pas assez de monde. Est-ce qu'il pourrait prendre le TAD ?

Monsieur ALBOUY :

Dans ce projet-là, non, mais cela peut être possible, dans le cadre d'amélioration du service. Effectivement lors de notre dernière refonte du réseau, ce sont, nous, les élus, qui avons décidé de supprimer ce bus, n'ayant pas assez d'usagers qui l'utilisaient. Bien évidemment, nous ne devons pas altérer les services, nous devons les adapter. Nous pouvons nous permettre de mettre en place du transport à la demande, parce que nous le gérons nous-mêmes, en régie. Nous sommes quasiment les seuls, en Île-de-France.

Voilà, pour le budget, en fonctionnement, nous avons un budget équilibré en dépenses et en recettes à hauteur de 1 064 200 euros et en investissement pour 95 600 euros.

Monsieur ANGELI :

Vous nous parlez d'une subvention du STIF, que nous ne retrouvons pas dans le budget du SITCOME.

Monsieur ALBOUY :

Oui, vous retrouvez la subvention du STIF dans le budget « carte SiYonne ». En effet, les charges du TAD sont affectées au budget « carte SiYonne », puisque ce budget permet la gestion des régies et donc du TAD.

Monsieur ANGELI :

Alors, le STIF ne subventionne qu'à hauteur de 60 000 € ?

Monsieur ALBOUY :

Attention, effectivement, pour le TAD il finance 40 000 €, les 20 000 € restants étant une participation du conseil départemental de Seine-et-Marne, auquel il faut rajouter la réduction sur notre participation au déficit du réseau en année pleine à hauteur de 45 000 €, que vous trouvez proratisée dans le budget du SITCOME sur la ligne 611.

La participation du SITCOME sur le déficit du réseau atteint environ 15 %. Nous avons pointé du doigt des économies à faire sur les lignes régulières du réseau. Nous avons calculé que nous avons besoin d'un peu plus de 50 000 €, en plus de la subvention du STIF, pour pouvoir mettre en place notre projet de transport à la demande. Ainsi, au départ le STIF nous indiquait que si nous avons besoin d'une économie d'un peu plus de 50 000 € au SITCOME, il devait donc être réalisé sur le réseau une économie d'environ 350 000 €. A force de négociations, nous avons réussi à récupérer l'intégralité de la recette pour financer notre transport à la demande.

Avez-vous des questions sur ce budget primitif SITCOME 2016 ? Qui s'abstient, qui est contre,...

Ce budget est donc adopté.

Pour le budget primitif « carte SiYonne » 2016, nous avons un budget équilibré en dépenses et en recettes à hauteur de 258 600 euros en fonctionnement et à hauteur de 86 700 euros en investissement.

Dans ce budget, vous retrouvez les services gérés en régie...

S'il n'y a pas d'autres questions, qui s'abstient, qui est contre, ... ?

Ce budget primitif « carte SiYonne » 2016 est donc adopté.

Autorisation donnée au Président de signer l'avenant N°4 à la convention CT2 partenariale du réseau

Monsieur ALBOUY :

Cet avenant de notre contrat CT2, comme je vous l'indiquais précédemment, notifie la réduction des services sur les lignes du réseau régulier, recettes que nous percevons intégralement afin de nous permettre de financer une partie de notre service de transport à la demande.

Ces modifications concernent la suppression de 2 courses en semaine et 4 courses le samedi sur la ligne B, la suppression d'une course en semaine et de 2 courses le samedi sur la ligne C, la suppression de 2 courses le samedi sur la ligne G et la suppression du bus garanti sud en semaine.

Nous avons ainsi une contribution du SITCOME en coût constant 2008 de 261 000 € pour l'année 2016, intégrant que pour la première année d'exploitation, le montant des participations est calculé selon la règle du prorata Temporis.

Avez-vous des questions ?

...

Non, aucune, cette délibération est donc adoptée à l'unanimité.

Autorisation donnée au Président d'emprunter à hauteur des budgets « Carte Siyonne » et « SITCOME » 2016

Monsieur ALBOUY donne la parole à Monsieur DALIBON :

Monsieur DALIBON :

Ceci est une autorisation de principe, nous serons obligés de re-délibérer lorsque nous aurons choisi la banque ou l'établissement de crédit, afin de nous permettre de pouvoir acheter les véhicules et faire faire les travaux prévus aux budgets. Au regard de la date de notre prochaine réunion de comité syndical qui n'aura pas lieu avant le mois de juin, nous aurons très certainement l'obligation de provoquer un comité syndical extraordinaire afin de pouvoir délibérer sur le montant et l'organisme qui aura été retenu ; certainement courant avril.

Monsieur ALBOUY :

S'il n'y a pas d'autres questions, qui s'abstient, qui est contre, ... ?

Cette délibération est donc adoptée à l'unanimité.

Présentation du TAD conventionné par le STIF

Monsieur ALBOUY :

Nous vous avons préparé des documents que Sandrine va vous distribuer, que nous avons établis par communes.

Pour la commune de la Grande Paroisse, pas beaucoup de changements par rapport au TAD déjà mis en place. Pour les communes de Misy, Barbey, La Brosse Montceaux, Montmachoux et Esmans, vous avez deux dessertes de TAD qui desservent les trains de 6h10 et 7h10 le matin. Pour la commune de Cannes écluse, vous avez un TAD passant par les Bordes qui dessert le train direct de 6h10. Puis pour chaque commune, en fonction de la fiche horaire validée par le STIF afin d'éviter

toute concordance avec les lignes régulières, vous avez entre 7 et 11 dessertes le matin et entre 7 et 13 dessertes l'après-midi, du lundi au samedi. Nous vous proposons également en remplacement du bus garanti sud, une desserte qui démarrera à 20 heures et ramènera les usagers dans les communes concernées, effectuée à l'aide de plusieurs véhicules en fonction de la ligne correspondante à votre commune. Les usagers se verront donc rentrés encore plus rapidement chez eux qu'avec le bus garanti. Vous avez également entre 4 et 6 dessertes, le vendredi soir et le samedi soir, de 20 heures à 1 heure le lendemain matin, dernière prise en charge.

Nous envisageons de préparer pour chaque agence immobilière un dossier de présentation de ce TAD par communes. Il est pratique pour ceux qui veulent acheter un bien sur nos communes, de connaître les services de transport collectif public. En effet, nous communiquons sur l'ensemble du trafic de transport collectif, mais INTERVAL a un peu de mal à communiquer sur nos lignes de TAD, et ne communique actuellement que sur les horaires des lignes régulières.

Nous allons communiquer au travers de la gazette, mais nous irons également informer les habitants proches de chaque arrêt, dans chaque commune, des services de TAD qui sont mis à leur disposition. Bien sûr, au travers de vos journaux municipaux, vous pourrez communiquer à vos administrés sur la mise en place du transport à la demande de votre commune. Pour ce faire, nous mettrons à votre disposition les différents documents utiles à cette communication.

Madame FLORENCE :

C'est tout de même un beau planning, c'est magnifique...

Monsieur ALBOUY :

... N'est-ce pas...

Madame FLORENCE :

Nous devons être détenteurs de la carte SiYonne, mais pouvons-nous réserver un TAD 2 mois avant, car je voudrais pouvoir l'utiliser personnellement ?

Monsieur ALBOUY :

Oui, vous pouvez faire, sans aucun problème.

Monsieur BILLARD :

Ils doivent avoir obligatoirement une carte SiYonne ?

Monsieur ALBOUY :

Oui, pour réserver vous devez obligatoirement avoir votre carte SiYonne qu'il vous faudra présenter aux transporteurs, ainsi que votre moyen de paiement que ce soit par carte magnétique, par tickets T, tout autre moyen de paiement valable en Île-de-France ou bien même par prélèvements qui restent autorisés par le STIF.

Nous allons également réfléchir aux jeunes qui voudraient accompagner leurs copains, au dernier moment, déjà détenteurs d'une carte de transport valide et qui voudraient pouvoir accéder aux TAD alors qu'ils n'ont pas eu le temps matériel de faire faire leur carte SiYonne. Nous envisageons une carte SiYonne expresse qui serait délivrée directement dans le véhicule, provisoirement, dans l'attente de l'émission de la carte SiYonne définitive.

Madame DESORMES :

Pour obtenir les cartes SiYonne, est-ce que l'on peut se présenter au kiosque SiYonne, qui ouvre le matin à 6 heures, afin d'obtenir des dossiers de demande de carte ?

Monsieur ALBOUY :

Oui. Nous pouvons également vous en faire parvenir dans vos mairies.

Madame FLORENCE :

Une fois que vous aurez reçu ces fiches horaires dans vos boîtes aux lettres, cela change la vie.

Monsieur ALBOUY :

Et nous ne vous avons pas encore distribué les fiches horaires de soirée du vendredi soir et du samedi soir. Enfin, pour la Grande paroisse, nous n'avons pas mis de desserte de TAD tôt le matin car le STIF nous a indiqué qu'il le prenait en charge avec de la ligne régulière.

Conventionnement avec la police municipale

Monsieur ALBOUY :

À l'ordre du jour, nous rajoutons l'autorisation de conventionner avec la police municipale afin de permettre la mise à disposition de policiers municipaux, afin d'assurer la sécurité dans les bus.

Nous devons donner la possibilité aux agents de police municipale d'intervenir pour assurer le bon ordre dans les transports publics de voyageurs. Les policiers municipaux rejoindront la liste des agents habilités à la police des transports, tel que prévu à l'article L. 22 41 – 1 du code des transports. Les policiers municipaux pourront ainsi dresser des procès-verbaux contre les infractions prévues par le code des transports, sans pouvoir excéder le ressort du tribunal de grande instance auprès duquel ils ont prêté serment.

Ainsi, il vous est proposé d'autoriser la signature d'une convention entre le syndicat et la police municipale, ayant pour vocation à intervenir sur la totalité du territoire de l'intercommunalité du syndicat, et de permettre aux policiers municipaux de pouvoir ainsi monter dans les bus sans pour autant avoir à régler un titre de transport, dans le cadre de la mission autorisée.

Y a-t-il des questions,..., qui s'abstient, qui est contre, ... ?

Cette délibération est donc adoptée à l'unanimité.

Suppression du service de courses à domicile

Monsieur ALBOUY :

A l'ordre du jour, nous rajoutons la suppression du service de livraison de courses à domicile dit « ProvisYons ».

Le principe de base d'avoir mis en place ce service de livraison de courses à domicile devait permettre aux usagers détenteurs d'un ticket de bus de pouvoir faire leurs courses sans pour autant avoir à ramener dans le bus les courses lourdes de la semaine.

Nous déchargions ainsi nos usagers de la tâche ingrate d'avoir à ramener les courses lourdes dans le bus. Vous le savez, le service est peu cher, et malgré tout, nous avons de très grandes difficultés à recouvrir les sommes qui sont dues et nous supportons de nombreux rejets dus à des insuffisances sur le compte des clients. De plus, les gens ne respectent pas le contrat et se font livrer plutôt des courses trimestrielles qu'hebdomadaires. Ensuite, ce service a été mis en place lorsque nous avions un service de transport à la demande réduit. Aujourd'hui, nous désirons affecter le personnel en poste sur ces nouveaux services de transport à la demande, et nous ne pouvons plus nous permettre d'utiliser ce personnel à d'autres tâches que celle-ci, en priorité. De plus, la plupart de nos clients de ce service de courses à domicile habitant sur Montereau, je vais proposer au comité d'entraide et d'aide sociale de la ville d'envisager de reprendre à leur compte ce service. Il faut savoir que l'enseigne Carrefour ne prend en charge aucune des dépenses liées à ce service. Nous ne sommes donc aucunement contraints de maintenir ce service à la personne. La mission du syndicat est de transporter des personnes, pas des marchandises.

Monsieur DALIBON :

Nous fermerions ce service à la date de mise en place des nouveaux services de transport à la demande, au 2 mai.

Monsieur SANSOVINI :

A-t-on une idée du nombre de personnes qui utilisent le service de courses à domicile ?

Monsieur ALBOUY :

Cela concerne une dizaine de personnes, pas plus.

Qui n'accepte pas la suppression du service au 30 avril ? Personne... qui s'abstient ? Pas d'abstentions?... Aucune personne est contre ? ...

Cette délibération est donc adoptée à l'unanimité.

Questions diverses

Y a-t-il des questions diverses ?...

Non, nous vous remercions d'avoir participé à ce comité syndical.

*Plus aucune question n'étant à l'ordre de ce jour, le président lève la séance.
La séance est levée, et donc close à 20h40.*

-----ooo000ooo-----